

Feuillet - 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	32
Suppléants avec vote	2
Pouvoirs	4
Nombre de votants	38
Date de la convocation	27/01/2023
Certifié exécutoire le	09/02/2023
Date d'affichage	09/02/2023
Envoyé en préfecture le	09/02/2023

Le trois février deux mille vingt-trois à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE: BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BOURDARIAS Sophie, CHABRILLANGES Maurice,

CHAMPSEIX Serge, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COISSAC Vincent, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie, GARAIS Daniel, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, LAURENT André, LE MEUR Marion, MEUNIER Colette, PETIT Christophe, PEYRAMAURE Pierre, PLAS Marcel, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, TER-HEIDE Laurence, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean Yves, VIGROUX SARDENE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : DELAUNAY Jean-Paul, LONGUET Jean François

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : BEYSSERIE Marc, GAGE Pascal

EXCUSES : BORT Jean-Pierre (représenté), BOUCHOT Estelle (représenté), BOURROUX François (donne pouvoir CHAMPSEIX Serge), CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), JAMILLOUX-VERDIER Simone, LELIEVRE Carla (donne procuration à TAVERT Gérard), SENEJOUX Geneviève (donne procuration à COISSAC Vincent).

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

7-2023 : aide économique Serrurerie Métallerie Jargot

Vu la convention avec la région sur la mise en œuvre du SRDEII signée le 15 mars 2019

Vu la délibération 102-2018, 14-2019, 53-2019, 101-2019, 53-2020, 122-2020, 5-2021, 75-2021 modifiant le règlement d'intervention de CCV2M sur les aides économiques,

Vu la demande de **l'EURL Serrurerie-métallerie Jargot** et l'instruction complète de son dossier,

Selon les éléments de la fiche de synthèse annexée et l'instruction du dossier.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à 38 voix pour, 0 contre, 0 abstention:

- D'ATTRIBUER une aide économique à **l'EURL Serrurerie-métallerie Jargot** pour 4000 € pour son investissement
- D'attribuer le bonus d'aide forfaitaire à la création d'emploi en CDI de 1000 €/emploi, proratisé selon le temps de travail, dans la limite de trois emplois créés dans les trois ans. (en équivalent ETP)
- D'AUTORISER le Président à signer tous documents permettant la mise en œuvre de cette décision.

Fait à Treignac le 09/02/2023

Le Président, Philippe JENTY.





Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vézère-Auvézère

Fiche synthèse

Modernisation de la serrurerie-métallerie Jargot à Treignac EURL Serrurerie-métallerie Jargot (Gabriel JARGOT)

Présentation du porteur de projet

Nom / prénom du porteur : Gabriel JARGOT

Structure du porteur de projet

Dénomination de la structure : Serrurerie-métallerie Jargot

Activité : Serrurerie-métallerie

Forme juridique : EURL

Effectif salarié : 2 CDI + 1 apprenti (CDI à venir)

Présentation du projet

Localisation du projet : Treignac

Nature(s) de projet (investissement matériel / immatériel / immobilier...) :

☐ Création

☐ Transmission / reprise

☒ Développement :

☐ Immobilier d'entreprise

☒ Acquisition de matériel

☐ Recrutement

Description succincte du projet (avec quelques arguments) :

Dans le cadre de l'agrandissement de l'entreprise (construction d'un second bâtiment), la serrurerie-métallerie Jargot souhaite acquérir une table plasma et un pont roulant. Au-delà d'un gain de temps et de productivité, cela permettra notamment de réaliser des prestations plus précises et de meilleure qualité et de proposer aux salariés une meilleure ergonomie de travail (système d'aspiration plus performant). Enfin, ce matériel est particulièrement intéressant du pont de vue environnemental (traitement des fumées, optimisation des déchets).

Projet en faveur de création / maintien d'emploi (si oui, combien) :

☒ Oui (1)

☐ Non



Envoyé en préfecture le 07/02/2023

Reçu en préfecture le 07/02/2023

Publié le

ID : 019-200066645-20230203-72023-DE

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vézère-Auvézère

Délais prévus pour la réalisation du projet : 2023

Plan de financement (avec cofinancements obtenus)

Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Assiette éligible	Montant	Taux
Table plasma	65 962,00 €	CC V2M (20 %)	20 000,00 €	4 000,00 €	4%
Pont roulant	24 000,00 €	FISAC (20 %)	20 000,00 €	4 000,00 €	4%
		Région Nouvelle-Aquitaine (30 %)	86 818,00 €	26 045,40 €	29%
		Autofinancement		85 962,00 €	96%
TOTAL	89 962,00 €	TOTAL		89 962,00 €	100%

Aide à l'emploi	1 000,00 €
-----------------	------------

Aide totale CC V2M	5 000,00 €
--------------------	------------

Appréciation de la viabilité du projet

Avis de viabilité établi par Francine PEYRAUD - CMA

Pièces justificatives

Dossier complet :

☒ Oui

☐ Non



NOUVELLE-AQUITAINE

CORRÈZE

Pôle Entreprises

Objet : Avis de la CMAR-NA département de la Corrèze
Votre contact : Francine Peyraud, 05 55 29 95 95
francine.peyraud@cma-correze.fr

Tulle, le 26/01/2023

AVIS DE FAISABILITE / Monsieur JARGOT Gabriel

Monsieur JARGOT Gabriel est installé sur la commune de Treignac 19260 depuis le 06 juillet 2015, en effet il a repris l'activité qui auparavant était exploitée par son père. Depuis la reprise par Gabriel JARGOT l'activité ne cesse de croître en effet le chiffre d'affaires à une progression de plus de 200 000 €. L'analyse financière fait ressortir une marge dans la moyenne du secteur et une bonne rentabilité. Il est à noter que l'entreprise est raisonnablement impactée par l'augmentation des coûts énergétiques. Cela a permis d'établir un contrat d'apprentissage qui devrait se transformer en CDI dans le courant de l'année 2023 et porterait donc l'effectif à 3 salariés.

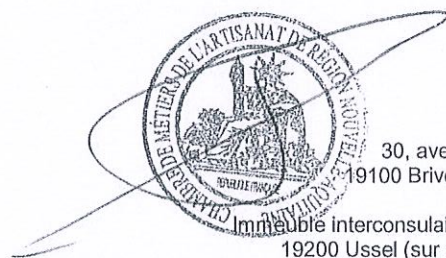
Toujours dans une volonté de développement et afin de répondre à une demande accrue, monsieur JARGOT souhaite faire une nouvelle tranche d'investissement. Construction d'une surface supplémentaire dans la continuité du bâtiment actuel et acquisition de matériel productif. Des investissements remarquables de technologie afin de correspondre à un haut niveau d'exigence et dans des conditions optimales.

Cette société et notamment son dirigeant prouve depuis plusieurs années sa capacité à mener des stratégies ajustées à des facteurs externes et internes à l'entreprise pour conduire celle-ci à la réussite.

En conséquence et au vu des éléments positifs qui ressortent, la CMA NA émettra un **avis favorable** sur le présent dossier.

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Corrèze

Siège : Immeuble Jean-Marie Saute
8, avenue Alsace-Lorraine - BP 72 - 19002 Tulle Cedex
Tél. : 05 55 29 95 95 / Fax : 05 55 20 39 14
Internet : www.cma-correze.fr Courriel : artisanat@cma-correze.fr
Siret : 18190802100031 APE 911 A Décret n° 2004-1164 du 2 nov. 2004



Antennes
Brive

30, avenue de Paris
19100 Brive la Gaillarde
Ussel
Immeuble interconsulaire de l'Odine
19200 Ussel (sur rendez-vous)